

# LE PRÉCURSEUR.

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles  
24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

ON S'ABONNE :  
A Lyon, rue Neuve-de-la-Pré-  
fecture, n° 1, au 2°.  
A la Librairie-Corresp. de P. Justin,  
rue Montmartre, n° 18.  
chez MM. Lepelletier et Comp<sup>g</sup>,  
rue Notre-Dame-des-Vic-  
toires, n° 5.

Lyon, 16 janvier.

L'année dernière, lorsque M. Humann présenta son budget à la chambre, il crut devoir faire sa profession de foi en finances; il déclara qu'il pensait qu'en temps de paix, les dépenses ne devaient jamais excéder les recettes; que tout emprunt devait nécessairement être motivé par des circonstances extraordinaires; il présenta un budget qu'il appela *normal*, dans lequel se balançaient l'actif et le passif; il était, pour arriver là, parvenu à arracher 30 millions aux exigences du maréchal Soult.

Cette année tout est changé; le budget *normal* n'est qu'une chimère, M. Humann demande hardiment cent millions au-delà du produit de l'impôt, et semble parfaitement d'accord avec M. Soult, qui reste tranquille, muet, fort satisfait de ce qu'il est sûr d'obtenir.

En même temps une rage belliqueuse semble s'être emparée des centres; on fait à la Russie des menaces effroyables; M. de Broglie applaudit M. Bignon, et tellement qu'il tombe malade de courage; et M. Dupin porte au roi, d'un air tapageur, une adresse toute militaire.

La France fera-t-elle la guerre?

Dans une monarchie comme la nôtre, la question doit être posée autrement :

Le roi Louis-Philippe a-t-il intérêt à ce que la France fasse la guerre?

Le *Journal des Débats* a depuis long-temps révélé le secret de notre politique; aujourd'hui, espère le pouvoir, l'Europe ne peut plus avoir une guerre de principes; il n'y aura plus que des disputes d'intérêt; que les peuples armés se raiuent et s'exterminent, le monarque vainqueur arrondira sa couronne, quelques provinces changeront de maîtres, mais les principes ne changeront point; la liberté ne peut plus rien gagner. Aucune amélioration morale ni physique n'en résultera pour le peuple, ce sont là des principes. Les intérêts seuls, les intérêts monarchiques, bien entendu, décideront la paix ou la guerre.

Mais malgré leur forfanterie, les doctrinaires européens ne sont pas tellement sûrs d'avoir muselé tous les peuples, qu'ils ne craignent qu'au milieu de l'Europe, les intérêts une fois engagés ne missent bientôt en jeu les principes; ils ne risqueront pas certainement une guerre continentale, mais dans la question qui occupe aujourd'hui la diplomatie, il ne s'agirait que d'une expédition maritime; que craindra l'Angleterre pour sa Belgique, la Prusse pour ses provinces rhénanes, lorsque 30 mille Français iront camper sur les bords des Dardanelles? La Russie serait peut-être affaiblie par nos armes, mais la Russie est un épouvantail pour l'Allemagne et pour l'Angleterre; l'Europe monarchique ne craindrait donc pas que cette guerre d'intérêt ne dégénérât en guerre de principes.

Le juste-milieu, de ce côté, n'aura donc pas d'obstacles. Il ne peut rien perdre dans cette guerre; ne pourrait-il pas y gagner beaucoup? Quelques victoires où figurerait l'héritier du trône, quelques bulletins pompeux ranimeraient peut-être une popularité éteinte! N'oublions pas que Charles X a pris Alger pour devenir maître à Paris!

De tout cela, il a bien pu sortir pour quelques-uns la pensée que les doctrinaires avaient songé sérieusement à une guerre contre la Russie.

Mais aller porter la guerre au dehors, quand l'intérieur réclame la présence de l'armée entière; quand on n'oserait enlever de Paris un seul régiment!!!

L'opposition dynastique peut voir par la tournure que prend la discussion de la loi sur l'administration municipale de Paris combien il lui a servi de se séparer de la république avec un éclat qui semblait solliciter la bienveillance de la majorité. Ses amendemens sont rejetés l'un après l'autre, sans qu'on lui fasse la politesse d'accepter même le plus insignifiant.

Constituer la municipalité de Paris est une œuvre difficile, car il faut en tout temps obvier à ces deux dangers: d'un côté l'existence menaçante d'un pouvoir qui, ne représentant qu'une faible fraction de la population nationale, tiendrait dans ses mains le sort de la représentation du pays tout entier, et pourrait à son gré annuler la volonté générale; de l'autre, laisser sans protection de municipalité représentative une cité dont le pouvoir exécutif trouverait la faculté de s'emparer, en escamotant avec elle la liberté et le régime représentatif.

Ces deux difficultés, le régime actuel avec ses passions de police, son génie tracassier et ses plans de despotisme éventuel, était moins que tout autre capable de les résoudre.

Aussi ce qu'il fera ne sera-t-il rien de semblable à une institution municipale; et déjà il a commencé par détruire le nerf de la municipalité, son principe essentiel; déjà il est entendu que les maires ne sont que les délégués du préfet de la Seine, et que la police tout entière, c'est-à-dire la vé-

ritable administration municipale, restera entre les mains du préfet de police, l'homme du roi.

On se ferait difficilement une idée, si l'on n'a pas assisté à une séance de la chambre des députés, de tout ce que les discussions parlementaires offrent pour leurs auditeurs de pénible et de fatigant; il est pour l'éloquence de nos honorables représentans deux situations parfaitement distinctes qui lui donnent chacune une physionomie particulière: si vous écoutez ce qu'on appelle une discussion générale, les discours écrits d'avance sont en majorité; chacun d'eux entendu séparément offre généralement assez de suite dans les idées; mais comme le hasard seul a fixé les rangs à la tribune, il ne se répondent jamais l'un à l'autre, et les orateurs ont véritablement l'air de jouer au propos interrompu; et puis Dieu me garde de douter du talent de nos orateurs pour composer eux-mêmes leurs discours; mais un fait certain c'est qu'ils ignorent complètement l'art de les lire: tantôt une précipitation convulsive les entraîne, tantôt un bredouillement pénible les ramène sans cesse sur ce qu'ils viennent de faire entendre. Quelques-uns dont la mémoire est plus heureuse ne lisent pas leurs ouvrages; mais une contenance embarrassée, une physionomie immobile, un débit monotone révèle la leçon apprise pendant qu'un bourdonnement continu les accompagne en guise de basse continue.

Dans les discussions particulières la scène change; pour peu que le débat s'échauffe, une ardeur nouvelle s'empare des plus silencieux de nos représentans; la tribune est envahie, prise d'assaut; l'un enjambe quelques marches et redescend; l'autre, M. Fulchiron, par exemple, arrive jusqu'au haut, ouvre la bouche et... redescend; enfin les plus hardis risquent l'improvisation; alors c'est un déluge de mots sans suite, une kirielle de phrases entrecoupées, de silences, d'éclats de voix, d'exclamations, le tout accompagné d'applaudissemens, de murmures, de trépignemens qui composent le plus effroyable vacarme auquel puisse s'exposer un homme sans y être condamné par la loi.

Quelle différence lorsque l'heureux abonné d'un journal lit à son aise l'éloquence de la veille! Comme le sténographe complaisant a su arrondir ces périodes brusquement cassées! Comme tout est complet et se suit naturellement! hélas! il leur en a coûté aux pauvres journalistes, entassés dans leur loge de dix pieds carrés, pour polir ces abruptes éclats de la rhétorique provinciale, pour remplir tous ces vides, pour lier tous ces fragmens!

Une des ressources du journaliste, il est vrai, c'est de créer par-ci par-là un orateur ou un interrupteur qui complète la pensée de l'honorable préopinant! Tous les journaux n'ont pas cette tactique, mais il y en a qui la poussent loin.

Nous devons signaler surtout la manière ingénieuse dont le *Journal des Débats* est parvenu à se donner un représentant particulier parmi les représentans de la nation en général; qu'il ait besoin de blâmer ou d'applaudir, le *Journal des Débats* a toujours une voix à sa disposition; s'il faut par exemple arrêter l'attention sur quelque passage important d'un discours juste-milieu, qui risquerait fort de passer inaperçu, le journal ouvre un alinéa, et aussitôt:

Une voix: Très-bien!

Si quelque réplique mordante, quelque attaque inattendue a laissés interdits les orateurs du centre, n'allez pas croire que le journal s'en embarrasse le moins du monde; il sait ce qu'il doit répondre; il fait sa phrase, une phrase incisive, courte, trois mots au plus, et l'orateur est tout prêt:

Une voix: . . . . .!

La voix du *Journal des Débats* a cela d'avantageux qu'elle ne craint pas la réplique.

Les interruptions ne l'effraient pas; M. Dupin ne lui assigne point son rang d'inscription à la tribune, et jamais personne ne se vantera d'avoir avec elle le dernier mot; voix bien précieuse à ses amis que les électeurs n'enlèveront pas au trône citoyen; car elle est consolidée comme la dette publique et hypothéquée sur les fonds secrets.

Nous avons exprimé à plusieurs reprises le sentiment de bon nombre de citoyens de ce pays au sujet des pétitions sur la réforme électorale qui se signaient sur quelques points. Nous avons dit que la population en était arrivée à tenir si peu de compte de l'action du pouvoir officiel qu'elle ne s'occupait guère plus des séances des chambres que des représentations de madame Saqui; que d'ailleurs il paraissait peu logique de s'adresser à des chambres de monopole pour obtenir l'abolition du monopole, et que cette démarche ne serait pas prise au sérieux à cause de cela même.

Quand nous avons ainsi parlé, peu de localités encore s'étaient prononcées. Depuis lors les pétitions pour la réforme électorale se sont à tel point multipliées qu'on peut les regarder comme une manifestation de majorité; à laquelle il ne serait ni juste ni utile de ne se point soumettre.

Mais notre première objection subsistant dans toute sa force,

il faudrait chercher un moyen de concilier la logique avec le vœu assez évident de la majorité.

Ce moyen serait, par exemple, de ne point adresser de pétitions à la chambre du monopole mais de signer des protestations contre le monopole et pour le suffrage universel.

Ces protestations, où les signatures de toutes les classes de citoyens, électeurs ou non, se confondraient, pourraient être remises entre les mains des députés républicains de la chambre, qui en useraient suivant les circonstances.

C'est aux citoyens à examiner cette proposition, à l'adopter ou à la rejeter. Notre devoir était de la faire.

Au Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,

Le *Messageur* a dernièrement publié une lettre de Rome, en date du 20 novembre, qui contient des assertions singulièrement hasardées sur l'état actuel du royaume de Naples, et sur je ne sais quels projets de confédération italienne, auxquels, selon le correspondant du *Messageur*, il ne manquerait, pour se réaliser, que la protection du gouvernement français. Il s'agirait, d'après la lettre, d'un plan de confédération dirigée par le roi de Naples, assise sur des bases monarchiques constitutionnelles, et qui, tout en respectant les droits acquis par l'Autriche sur les possessions Lombardo-Vénitiennes, embrasserait tout le reste de la Péninsule, et obtiendrait l'adhésion de tous les petits princes qui la gouvernent.

Tous ceux qui connaissent tant soit peu le véritable état des choses en Italie, savent ce qu'il en est de tous ces prétendus projets, auxquels depuis quelque temps on affecte de croire: pièges grossiers, qu'un pouvoir qui se sent mourir, tend à la crédulité pour tâcher de détourner la pensée nationale du but réel et logique qu'elle menace d'atteindre rapidement. Le temps, au reste, donnera le mot de l'énigme; et l'on ne peut en conscience vouloir qu'un journal royaliste s'interdise, seulement parce qu'elle est absurde, la publication d'une lettre qui renferme le double avantage de remplir une demi-colonne, et de flatter les goûts monarchiques de S. M. Louis-Philippe.

Mais le correspondant du *Messageur* ajoute, que les chefs de la *Jeune Italie*, ont pactisé avec le roi de Naples, s'engageant à lui fournir une armée de 150,000 volontaires en échange de sa gracieuse adhésion au projet.

L'accusation tombe d'elle-même, pour tout homme qui a pris connaissance des doctrines que la *Jeune Italie* a énoncées dans son journal, doctrines qu'elle n'a jamais démenties, et que ses martyrs de Gènes, d'Alexandrie et de Chambéry ont scellées de leur sang. Cependant, comme toute association politique doit vivre de confiance en son but et en ses principes, nous avons cru qu'il ne serait peut-être pas inutile de faire tomber par un démenti solennel tout soupçon que la lecture du *Messageur* pourrait faire concevoir à ceux qui ne nous connaissent pas.

Il faut qu'amis et ennemis, princes et peuples, sachent bien, une fois pour toutes:

Que la *Jeune Italie* est peuple, et restera peuple.

Que la *Jeune Italie* ne reconnaît pas de confédération possible en Italie, sans que le germe de la désunion couve au-dedans. Elle marche, avec le monde, à l'unité. Par l'unité elle sera grande, forte et civilisatrice. Elle aspire à fonder la Rome du peuple, centre d'une grande et libre unité religieuse, politique et sociale, comme elle a eu la Rome des empereurs, centre d'unité matérielle, et la Rome du pape, centre d'unité intellectuelle. Toute confédération, par l'influence des aristocraties locales et des rivalités provinciales, nous ramènerait tôt ou tard le moyen âge. Or, nous ne voulons plus du passé quel qu'il soit.

Que la *Jeune Italie* est essentiellement et radicalement républicaine. Elle ne comprend de révolutions que celles qui sont faites au nom du peuple, pour le peuple et par le peuple: celles-là seules sont justes, grandes et durables.

Que la *Jeune Italie* ne transigera jamais avec un roi quelconque. Toute transaction n'est qu'une suspension d'armes; elle se fait entre faibles. Or, le signal de la lutte doit nous trouver et nous trouvera forts.

Que la *Jeune Italie* ne conçoit l'Italie qu'entière et émancipée des Alpes au Phare. Un seul pouce de terrain resterait à l'étranger, qu'elle se croirait au début de la lutte: lutte à mort, lutte inexorable, qu'elle saura faire en temps et lieu, pour conquérir un prix absolu, décisif, complet.

Veillez, monsieur le rédacteur, insérer dans votre estimable journal cette courte déclaration, qui ne paraît que parce qu'elle a été passée sous silence par les journaux de Paris. Vous aurez un droit de plus à notre reconnaissance.

25 décembre 1833.

Pour le comité central de la *Jeune Italie*,  
MAZZINI.

Au rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, le 15 janvier 1834.

Monsieur,

Je vous prie d'insérer dans le prochain numéro de votre journal, la déclaration suivante:

Traversant pour me rendre en Suisse, votre ville si distinguée par son patriotisme, je désire qu'elle sache ainsi que toute la France, les basses persécutions que nous fait essayer le gouvernement des doctrinaires, ces hommes qui ont endossé toutes les livrées, qui ont soif de pouvoir, apologistes des chouans et carbonari apostats.

Forcé de quitter la France, je m'abstiens d'opposer toute résistance ultérieure aux ordres arbitraires qui me sont donnés, parce qu'il me tarde d'être à l'abri des caprices et des brutalités d'un gouvernement toujours prêt à violer les droits de l'hospitalité envers les étrangers. Pour me soustraire à des persécutions ignobles, j'ai consenti à me rendre immédiatement en Suisse et non point en Angleterre; si la police de M. d'Argout avait la prétention de m'envoyer, contre ma volonté; mais en me déterminant à partir, je n'entends nullement obéir à des ordres iniques, ni adhérer à la mesure qui me contraint à sortir de ce pays: je cède à une force contre laquelle je proteste à la face de la France.

Agrérez, etc.

JOSEPH VITALEVY.





